



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 120738

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessité de restaurer et de relancer les écoles françaises en Côte d'Ivoire. En effet, après la création, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, d'une mission d'information sur la situation des Français rapatriés de Côte d'Ivoire à la suite des événements de novembre 2004, des députés se sont rendus sur place dans le cadre de leurs travaux. Ce déplacement leur a notamment permis de mesurer l'importance de réaffirmer la présence de la France, sur le plan scolaire, en Côte d'Ivoire. La rénovation des établissements scolaires français fait, en effet, l'objet de fortes attentes de la communauté française, unanime, comme des autorités ivoiriennes. Le président Laurent Bagbo et le Premier ministre Charles Konan Banny ont indiqué à cette mission d'information qu'une provision de 2 milliards de francs CFA (environ 3 millions d'euros) avait été inscrite dans le budget de l'Etat ivoirien pour contribuer aux travaux de réhabilitation des écoles françaises, notamment du lycée Blaise-Pascal. Compte tenu de cet engagement ivoirien et des attentes exprimées, la réhabilitation des établissements scolaires français en Côte d'Ivoire semble constituer une priorité absolue et urgente. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'intention du Gouvernement sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120738

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2007, page 2791